

COMPTE RENDU
RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
16 janvier 2018
(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil dix-huit, le 16 janvier 2018,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre CAREIL, Maire.

Date de convocation : **9 janvier 2018**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 16
Membres ayant pris part aux délibérations	: 18

Étaient présents : Pierre CAREIL, Anne-Marie EVEILLÉ, Jean BAUDRY, Karine CHASSIN, Gérard QUINTARD, Christine VERONNEAU, Caroline MEUNIER, Anthony CHACUN, Audrey ROBIN, Christophe CARRÉ, Mariane POUPEAU, Thierry NAULET, Jacqueline COTRON, Michel DURANCEAU, Maryvonne GUILBAUD et Philippe FORGEAU

Avaient remis procuration :

Marina ROY à Audrey ROBIN

Hervé POUPEAU à Jean BAUDRY

Était excusé

Michel GIRARD

20 heures 30

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Caroline MEUNIER est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2017. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Approbation des horaires de l'école publique à la rentrée scolaire de septembre 2018

A la demande des Conseillers Municipaux, le point 5 de l'ordre du jour « Validation vente de terrain au GAEC La Grange » est reporté.

N° 2018-001 : Politiques Contractuelles - Contrat Vendée Territoires - Autorisation de signature

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la délibération n° VI-E 1 du Conseil Départemental du 23 septembre 2016 impulsant le dispositif de Contrat Vendée Territoires en validant les principes généraux de la contractualisation à mettre en place avec les 19 communautés de communes et d'agglomération de Vendée et la commune de l'Ile d'Yeu ;

Vu la délibération VI-E 1 du Conseil Départemental du 2 décembre 2016 créant le cadre budgétaire de la politique départementale de Contrat Vendée Territoires ;

Considérant que les Contrats Vendée Territoires visent à soutenir un ensemble d'opérations : aménagement d'espaces publics, réalisation d'équipements sportifs ou culturels, développement des structures petite enfance, aménagement de sites touristiques, etc ;

Considérant qu'à travers ces contrats, la priorité est donnée aux opérations structurantes tout en conservant une part de l'enveloppe financière du Département à des opérations locales, portées par les communes ;

Considérant que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a validé le diagnostic de territoire et ses priorités d'aménagement lors de sa conférence des Maires, organisée le 10 juillet 2017 à Saint-Michel-en-l'Herm ;

Considérant la répartition financière validée par le Bureau Communautaire le 19 octobre 2017 comme suit : 44 % pour des projets intercommunaux, 7,7 % pour des projets portés par la Ville de Luçon, 48.3 % pour des projets des 43 communes (selon une clé de répartition : 30% part forfaitaire + 50% population DGF 2017 + 20% potentiel fiscal) ;

Considérant qu'au vu de cette répartition et de ces enjeux, le Comité Territorial de Pilotage du territoire Sud Vendée Littoral s'est réuni le 6 novembre 2017 afin de sélectionner les opérations inscrites au Contrat de Territoires et de déterminer les modalités de répartition de l'enveloppe de 6 489 090 €uros du Département. La maquette financière jointe en annexe présente ainsi :

63 opérations sélectionnées :

Projets structurants du territoire : 36 opérations dont :

- 4 projets intercommunaux,
- 11 projets inscrits dans un programme « Développement de l'offre en équipements scolaires et activités Enfance-Jeunesse »
- 16 projets inscrits dans un programme « Favoriser l'attractivité du territoire en embellissant les bourgs »
- 3 projets inscrits dans un programme « Favoriser l'attractivité du territoire en développant l'offre en équipements sportifs »
- 1 programme de voirie communale et intercommunale.

Opérations de fonctionnement : 4 projets.

Projets communaux d'intérêt local : 23 projets.

Une enveloppe de 524 789 €uros sera affectée, à mi contrat, au moment de la clause de revoyure.

Considérant que les membres du Conseil Communautaire ont approuvé le Contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral à intervenir entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée, lors de la réunion du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017, ont autorisé Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

APPROUVE le Contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral à intervenir entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat

N°2018-002: SyDEV - Convention travaux neufs d'éclairage public - Rue des Ecoliers Parking de l'ALSH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a demandé au SYDEV une étude pour l'implantation d'un éclairage public rue des Ecoliers - Parking de l'ALSH

L'estimation du projet est de 2 323.00 €uros HT dont 1 626.00 €uros à la charge de la Commune, le reste étant financé par le SYDEV.

Une étude approfondie d'une durée de 2 mois est nécessaire pour connaître le financement exact du projet et nécessite la signature d'une convention.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature de cette convention avec le SyDEV.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, **Le Conseil Municipal,**

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur BAUDRY, adjoint délégué, à signer la convention n° 2017.ECL.0863 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage rue des Ecoliers, parking de l'ALSH, pour un montant de 1 626.00 €uros.

N°2018-003: SyDEV - Convention travaux de renforcement P0055 St Nicolas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a demandé au SyDEV une étude pour des travaux de renforcement du P0055 St Nicolas.

L'estimation du projet est de 23 452.00 €uros HT dont 4 430.00 €uros à la charge de la Commune, le reste étant financé par le SYDEV.

Une étude approfondie d'une durée de 2 mois est nécessaire pour connaître le financement exact du projet et nécessite la signature d'une convention.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature de cette convention avec le SyDEV.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, **Le Conseil Municipal,**

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur BAUDRY, adjoint délégué, à signer la convention n° 2017.REN.0012 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de renforcement du P0055 St Nicolas, pour un montant de 4 430,00 €uros.

N°2018-004: SyDEV - Convention travaux neufs d'éclairage rue de la Petite Vallée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a demandé au SYDEV une étude pour des travaux neufs d'éclairage rue de la Petite Vallée.

L'estimation du projet est de 6 599.00 €uros HT dont 3 300.00 €uros à la charge de la Commune, le reste étant financé par le SYDEV.

Une étude approfondie d'une durée de 2 mois est nécessaire pour connaître le financement exact du projet et nécessite la signature d'une convention.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature de cette convention avec le SyDEV.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, **Le Conseil Municipal**,

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur BAUDRY, adjoint délégué, à signer la convention n° 2017.ECL.0810 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de travaux neufs d'éclairage rue de la Petite Vallée, pour un montant de 3 300,00 €uros.

N° 2018-005 : Validation location de la cellule commerciale place des Halles

Vu le courrier en date du 2 octobre 2017 de Madame Maguy BOURGEAIS gérante de la SARL « Pause Vendéenne » occupante du local commercial Place des Halles faisant part de sa décision de dissoudre la société au 30 septembre 2017 ;

Vu la candidature à la reprise du local commercial de Monsieur Christian CHACUN gérant de l'établissement « A Chacun son Envie » qui souhaite pérenniser son commerce de bar-tabac-presse-FDJ en développant de nouveaux services ;

Vu l'étude réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée ;

Vu l'avis favorable de la Commission Bâtiments réunie le 15 janvier 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **15 voix Pour et 3 Abstentions**,

VALIDE la location du bâtiment commercial situé Place des Halles sur une parcelle cadastrée section ZK n°417 d'une surface de 372 m² au profit de Monsieur Christian CHACUN pour exercer son activité de bar - tabac - presse - jeux - française des jeux et location de salles de réunion à des associations ;

VALIDE la prise de bail à la date du 1^{er} février 2018 avec une franchise de loyer pour les mois de février et mars.

VALIDE le montant du loyer à 900 €uros HT par mois, payable le 1^{er} de chaque mois.

VALIDE le montant du dépôt de garantie à la somme de 900 €uros, payable le jour de la signature du bail commercial.

DIT que les frais d'acte seront partagés à égale hauteur entre le bailleur et le locataire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 2018-006 : Approbation convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée - Aménagement de la RD 137 dans la traversée de l'agglomération de Sainte Gemme la Plaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1531-1, L2122-21, L2121-29 & L2241-1 ;

Vu la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et ses décrets d'application ;

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics;

Vu la délibération n° 2016-03-43, en date du 17 mars 2016, attribuant la maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement eaux pluviales sous la RD 137 en traversée du bourg à la Société ARTELIA,

Vu la délibération n° 2017-12-135 du 13 décembre 2017 autorisant l'avenant prononçant l'arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement eaux pluviales sous la RD 137 en traversée du bourg au stade la mission PRO.

Vu la délibération n° 2016-06-88, en date du 9 juin 2016, attribuant la maîtrise d'œuvre des travaux de requalification de la RD 137 en traversée du bourg au Cabinet ARTELIA,

Vu la délibération n° 2017-12-136 du 13 décembre 2017 autorisant l'avenant prononçant l'arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la RD 137 au stade de la mission PRO,

Considérant qu'il convient de lancer une nouvelle procédure de consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour la totalité de l'opération de l'aménagement de la RD 137,

Considérant que la commune n'a pas en interne les ressources nécessaires pour préparer et lancer une telle procédure,

Monsieur le Maire propose de confier la réalisation de cette mission à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire présente la Convention et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

L'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée est une société anonyme publique locale dont les collectivités locales actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé sur leurs propres services.

Dans cette optique, Monsieur le Maire tiendra le Conseil Municipal régulièrement informé de la réalisation de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

CONFIE la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la RD 137 dans la traversée de l'agglomération de Sainte Gemme la Plaine à l'Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée,

APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage correspondante pour un montant de 5 280.00 €uros TTC ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention ;

PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget de l'exercice 2018

N° 2018-007 : Approbation des horaires de l'école publique à la rentrée scolaire de septembre 2018

Monsieur le Maire expose :

Suite à la validation de l'arrêt des TAPs à la rentrée scolaire de septembre 2018, le Conseil d'Ecole s'est réuni en session extraordinaire le 9 janvier dernier afin de valider les horaires de l'école publique à la rentrée scolaire 2018.

Préalablement, un questionnaire proposant 4 horaires a été remis à l'ensemble des familles (105). 71 ont répondu, soit un taux de réponse de 67.62 %

Les résultats sont les suivants :

Horaires 1 : 8h45-12h00 / 13h45-16h30 : 38 réponses, soit 53.52 %

Horaires 2 : 8h30-12h00 / 13h45-16h30 : 6 réponses, soit 8,45 %

Horaires 3 : 9h00-12h00 / 13h45-16h45 : 23 réponses, soit 32.39 %

Horaires 4 : 8h45-12h15 / 13h30-16h00 : 4 réponses, soit 5.63 %

Le Conseil d'Ecole a voté la proposition n° 1 à 13 voix sur 16

Vu la délibération 2017-12-134 du 13 décembre 2017 validant l'arrêt des TAPs à la rentrée scolaire de septembre 2018,

Vu le procès-verbal du Conseil d'Ecole Extraordinaire en date du 9 janvier 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

APPROUVE les horaires de l'école publique à la rentrée scolaire de septembre 2018, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30.

Questions diverses :

1- Cérémonie des vœux du Maire

Monsieur le Maire rappelle que la Cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le samedi 20 janvier 2018 à 11h00h à la Salle Municipale

2- Réunion Publique

Monsieur le Maire indique que la date retenue pour la réunion publique présentant les travaux d'aménagement de la RD 137 et Ste Gemme en 2030 aux Gemmois aura lieu le vendredi 9 février 2018 à 18h00, Salle Municipale. Seront présents ARTELIA, A 7 Lieux et l'Architecte paysagiste. Il demande à ce qu'un maximum de Conseillers soient présents à cette réunion afin d'être à l'écoute des Gemmois.

3- Voisins Vigilants

Madame COTRON demande où en est ce dossier. Des panneaux ont été posés à l'entrée de l'agglomération, mais dans les faits personne ne connaît la démarche à suivre. Il serait bien d'informer la population, peut-être au moment des vœux. Monsieur le Maire répond que le dossier n'a pas réellement avancé et qu'il a été relancé par la Gendarmerie de Luçon. Il serait souhaitable de nommer un référent unique qui serait le relais avec la Gendarmerie.

4- Projet du rond-point de la RD 137 et local du fleuriste

Monsieur le Maire indique que Monsieur PLOQUIN est inquiet pour son activité par rapport au projet de rond-point de la RD 137. Il demande aux Conseillers d'être à l'écoute de ce dernier et indique qu'il va de nouveau le rencontrer.

5- Relais Orange

Monsieur le Maire indique que l'antenne relais Orange sera mise en service à la fin du mois d'avril 2018.

6- Equipements sportifs

Monsieur FORGEAU souhaite que la collectivité réfléchisse à un projet d'équipements sportifs global, incluant un terrain de football et un terrain de tennis. Monsieur QUINTARD répond que la réflexion est entamée mais pour le moment rien n'est concret.

ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS

- N° 2018-001** Politiques Contractuelles - Contrat Vendée Territoires - Autorisation de signature.
- N° 2018-002** SyDEV - Convention travaux neufs d'éclairage public - Rue des Ecoliers - Parking de l'ALSH.
- N° 2018-003** SyDEV - Convention de travaux de renforcement P0055 St Nicolas.
- N° 2018-004** SyDEV - Convention de travaux neufs d'éclairage public - Rue de la Petite Vallée.
- N° 2018-005** Projet de location d'une cellule commerciale place des Halles.
- N° 2018-006** Approbation Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence de Services aux Collectivités Territoriales de Vendée - Aménagement de la RD 137 dans la traversée de l'Agglomération de Sainte Gemme la Plaine.
- N° 2018-007** Approbation des horaires de l'école publique à la rentrée scolaire de septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire,
Pierre CAREIL